

BULLETIN

MUNICIPAL

D'INFORMATIONS

Un coin charmant de Valence.



1988

LE VALENÇOIS

N° 16

RHODDLAMS

BUILDING HELSINKI
70, avenue d'Ivry - 75013 PARIS
TÉL. : 45.84.84.60

PRETS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

REGIONS - DEPARTEMENTS - COMMUNES
COMMUNAUTÉS URBAINES - DISTRICTS
CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CENTRES HOSPITALIERS - MAISONS DE RETRAITE
ETABLISSEMENTS PUBLICS
PORTS AUTONOMES
SIVOM - SEM - ASSOCIATIONS - SOCIÉTÉS

PERSONNE A CONTACTER : Monsieur Michel PACARY

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- une délibération de l'emprunteur
- la situation financière de l'emprunteur
- un plan de financement du projet

CONSULTATION GRATUITE :

- évolution des taux d'intérêts
fixe - variable - écu - etc..
- étude de refinancement :

cette étude consiste à faire ressortir les économies qui pourraient être réalisées en procédant au remboursement anticipé d'un certain nombre d'emprunts contractés à un taux d'intérêt élevé.

VALENCE EN BRIE

1988

Habitants : 495
Valençaises - Valençois
Chef lieu de Canton :
Le Chatelet en Brie
Arrondissement :
Melun
Département :
Seine et Marne
16^{ème} EDITION

REDACTION-DOCUMENTATION
DIFFUSION

MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON

Rédacteur : Daniel REDON

Commission Presse

J. Beaudenon - C. Jacquet

P. Couturier - C. Petit

PHOTOS :

Le Parisien

République Seine et Marne

La Délivrance

DEPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986



La parution d'un nouveau journal constitue toujours un moment émouvant.

Ce bulletin est un véritable outil d'information.

Je pense que l'information est un réel besoin. Elle constitue l'expression moderne de la liberté. C'est pourquoi nous n'en aurons jamais trop. L'information est, par définition, très ouverte sur le monde. Certains bien sûr sont indifférents à ce qui se passe à des milliers de kilomètres de chez eux. Or, rien ne devrait, en fait, nous être étranger. Ce qui se passe en Afrique, en Asie ou ailleurs peut trouver des causes, des conséquences - peut-être même les deux à la fois - dans notre pays, dans notre civilisation.

L'information est ouverte sur le monde. L'information c'est véritablement l'ouverture, c'est la culture au quotidien. Et l'information c'est aussi la formation. On dit, par exemple, que les français ignorent la géographie. C'est vrai, il faut bien l'avouer : apprendre la géographie à l'école est un peu rébarbatif. Mais les nouvelles qui chaque jour nous parviennent du monde entier permettent d'apprendre beaucoup de choses et d'approfondir nos connaissances. Il en va de même bien sûr pour l'histoire : l'actualité n'est rien autre que l'histoire au jour le jour. Aujourd'hui la presse remplit pleinement cette mission d'éducation. Les faits majeurs sont expliqués, commentés, analysés. Un événement est toujours placé dans son contexte ; l'information est de plus en plus souvent présentée sous forme de dossier : c'est en tout cas ce que s'attache à faire une grande partie de la presse, qu'elle soit écrite ou audiovisuelle, en ce qui concerne les événements marquants de l'actualité.

Il peut paraître prétentieux de présenter de telles considérations à l'occasion d'un journal, plus précisément d'un bulletin municipal d'informations, c'est-à-dire d'une publication qui n'a qu'une vocation locale. Mais il est évident que désormais la presse entend privilégier les préoccupations quotidiennes des gens. Nous assistons ces derniers temps à une volonté plus affirmée de mener l'enquête sur le terrain. Cela peut s'interpréter comme un regain d'intérêt pour la vie locale.

Pour en revenir à notre "VALENÇOIS", il évoque bien évidemment et avant tout les activités de la commune. Vous êtes informés sur les réunions du Conseil Municipal, sur les actions que nous entendons mener, sur les projets que nous élaborons, sur les réalisations que nous entreprenons.

Par ailleurs, certaines rubriques sont consacrées à des renseignements administratifs, d'autres à des conseils de tous ordres.

Nous tentons de le faire clair, pratique et attrayant, afin que vous ayez envie de le conserver. Nous souhaitons en effet que ce bulletin soit une publication que l'on garde, que l'on classe. Il pourra avoir valeur d'archive.

SOMMAIRE

Editorial

Réunions de Conseil

18 Mai 1988

27 Juin 1988

31 Août 1988

Compte rendu d'activités

Interventions

Les enfants ont la parole

Fête de la Musique

Bal pour les classes de
découverte

Deuxième salon de peinture

Social Info - Vie associative

Nos joies - Nos peines

Publicités

D'ailleurs, chaque numéro est envoyé aux archives du département, aux archives de la Bibliothèque Nationale et à M. le Procureur de la République (formalités obligatoires du dépôt légal).

Ce bulletin est ouvert aux associations culturelles ou sportives, il est ouvert à tous. Vos désirs, vos aspirations peuvent y trouver écho. La définition de l'information, c'est en fait recueillir et donner des renseignements, recueillir et donner des idées. Chacun peut être à son tour et à son gré informateur et informé.

Vous pouvez donc nous faire part de vos opinions, vos idées, vos suggestions. La commission composée de Mmes BEAUDENON - COUTURIER - JACQUET Christiane, Mrs PETIT et REDON, décide de la parution d'un article

écartant évidemment toute attaque personnelle... toute délation.

Ce bulletin, certes, n'est pas parfait, nous en avons conscience mais conçu, réalisé par quelques personnes il a le mérite d'exister pour vous informer - en ne coûtant rien, puisqu'il est depuis son origine - 1983 - entièrement financé par la publicité... Profitons de cette occasion pour remercier les annonceurs qui nous permettent son financement et toutes les personnes qui nous aident à le composer, sans oublier les dactylographes et techniciens de l'imprimerie.

Sa parution représente de nombreuses heures de travail. Je préfère ne pas compter le temps passé pour l'édition d'un seul numéro, à raison de trois par année...

Anne-Marie REDON-MICHAUD - Maire

Compte administratif 1987 Mise au point importante

Après tous les travaux et achats réalisés, notre compte administratif 1987 présente un excédent global de **1.604.975,14 Frs.** Il n'y a donc pas déficit... comme certains l'ont colporté. Les restes à réaliser sont de 954.465 Frs.

Des recettes importantes ont été encaissées depuis le vote du budget le 28 mars 1988 : 203.104 du Syndicat "Brie et Bords de Seine" + 142.500 D.G.E. 1987 pour l'achat du Presbytère soit **345.604 Frs** sommes qui seront inscrites au budget supplémentaire...

Nous avons tous le plus grand respect de l'argent public. Chaque dépense est réfléchie et contrôlée avec mise en concurrence des différentes entreprises en cas de travaux, etc. Gérer la commune au mieux de l'intérêt général des habitants est notre seul objectif, en étant tous totalement désintéressés.

Anne-Marie REDON - Maire

TRAVAUX DE REFECTION DE LA RN 105 (à la demande du maire depuis 2 ans)

Travaux effectués par la Société Chimique de la route en 4 jours... un record, il faut le dire... (ont commencé le mardi 20 septembre 1988 et se sont terminés le vendredi 23 septembre).

S'agissant d'une Route Nationale, ces travaux ont été financés entièrement par l'Etat. Coût : 580.000 Frs. Ils ne coûtent rien à la Commune.

Travaux effectués sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Équipement.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour toutes personnes de nationalité française. Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant à la mairie de votre domicile et ce, jusqu'au 31 décembre.

Les électeurs et électrices ayant changé de domicile ou résidence, les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou l'atteindront au plus tard le 28 février 1988 sont invitées à déposer leur demande d'inscription.

S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

Semi-Remorques
Savoyarde - Benne
Surbaisés - TéléscoPique
Plateau Ridelles

TÉL. : 431 82-91
(Lignes groupées)

13, Rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE

 **Electricité Générale - Plomberie**
Chauffage - Installations

DEPANNAGES

Roger
Moreau
Artisan

 **6066-92.67**

8, rue Raoul-Coutant
77720 CHAMPEAUX

RM 315 757 252 RM 772

Réunion de Conseil

18 Mai 1988
Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Etaient présents : M. GILET 1er adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etait absente : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 26 Avril 1988, celui-ci est adopté.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Suite à la réunion qui s'est tenue le lundi 2 Mai 1988 avec les services de la D.D.E., les modifications ont été étudiées (article par article).

Le conseil municipal :

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123.4 et R.123.34 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 Octobre 1987, approuvant le P.O.S. ;

VU l'arrêté municipal en date du 10 Février 1988 et l'arrêté modificatif du 25 Février 1988 portant sur la modification du P.O.S. à enquête publique ;

Entendu les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

Considérant que ladite enquête publique justifie quelques modifications mineures du dossier de modification du plan d'occupation des sols ;

Considérant que la modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article R.123.34 du code de l'urbanisme.

ENTENDU l'exposé de Mme le Maire,

après en avoir délibéré,

● décide d'approuver la modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle est annexée à la présente ;

● dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123.10 et R.123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux ;

● dit que, conformément à l'article R.123.14 du code de l'urbanisme, le plan d'occupation des sols modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Valence en Brie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture ;

● dit que, la présente délibération sera exécutoire :
- après l'accomplissement des mesures de publicité précitées ;

● dit que la présente délibération sera adressée à M. le Préfet du département de Seine et Marne.

Vote : 8 voix pour - 2 voix contre.

INFORMATIONS

● Salle Polyvalente - Rideaux scène + rideaux devant les baies en tissu GRAVILAN "non feu" en 1,40 m de large coloris n° 80

Hors taxes	24.977,80 Frs
T.V.A. 18,60 %	4.645,87 Frs

29.623,67 Frs

+ 16 Abat-jours en tissu coloris n° 8 "non feu"

Hors taxes	4.038,40 Frs
port	99,50 Frs
T.V.A. 18,60 %	769,65 Frs

4.907,55 Frs

fournis et installés par la Sté DELACOURT - 84, bd Sout à PARIS 75012 et 8, rue des Cent têtes à VALENCIENNES 59300.

- Facture identique au devis - Plusieurs devis ont été demandés.

● Coût du taxi 1987

- Dépenses	23.290,70 Frs
- Recettes	6.151,50 Frs

17.139,20 Frs

Le taxi rend un très grand service aux personnes qui n'ont pas de véhicules.

● Affectation des élèves après la classe de 3ème.

Mme le maire donne lecture des différents courriers échangés avec M. l'Inspecteur d'Académie.

● Mme le maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Paralysés de France du 5 Mai 1988 remerciant de la subvention que nous leur avons accordée.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- le 2 Mai 1988 - P.O.S. étude des modifications avec D.D.E.

- Les 7 et 8 Mai 1988 - Fête communale - Mme le maire remercie tous ses collègues qui l'ont aidée en particulier Mme BEAUDENON, Mme BERMOND, Mr Robert ROUSSEAU, Jacques BLANQUET.
Merci à :
- V.A.L.C. et sa présidente Mme Christiane JACQUET,
- M. PARE,
- M. PETIT,
- Fabrice VERSTRAETE pour la démonstration de judo,
- Mme Nadeige LECORCHE, Présidente d'Art et Culture de la Danse - Mme Annick JUS- SAUME, professeur de danse,

- au club sportif de VALENCE, section football,
- à tous les généreux donateurs de lots,
- aux nombreux participants.

Comme en 1987, les bénéficiaires sont destinés à nos enfants, pour organiser leur Noël d'une part et pour aider à financer les classes de découverte d'autre part.

- Le 8 Mai 1988

- 11h30 - Cérémonie au monument aux morts avec les Anciens Combattants suivie du verre de l'Amitié à la salle polyvalente.
- 8h à 18h - Elections Présidentielles - 2ème tour -
Mme le maire remercie ses collègues de leur collaboration.

- le 14 Mai 1988

- Réunion de chasse

Réunion de Conseil

27 Juin 1988

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Etaient présents : M. GILET 1er adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs. ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON-MICHAUD, M. BLANQUET J. et M. PIERUCCI J.F.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 18 Mai 1988, celui-ci est adopté.

SECTEUR D'AMENAGEMENT A PARTICIPATIONS

Suite à la réunion du 1er juin 1988 avec les SERVICES DE LA D.D.E. de Provins et Nangis, l'architecte et le lotisseur, Mme le maire expose au conseil municipal,

- que la loi du 18 Juillet 1985 et ses décrets d'application offrent la possibilité à la commune d'aménager des secteurs de son territoire en mettant à la charge des futurs constructeurs ou bénéficiaires d'autorisations de construire tout ou partie du coût réel des équipements nécessaires à l'aménagement de la zone ;

- que la mise en place d'une telle procédure lui paraît appropriée pour l'aménagement de la zone délimitée au plan joint.

A cet effet, la commune a réalisé une étude d'aménagement d'ensemble de cette zone accompagnée d'une programmation des équipements.

Cette étude prévoit la réalisation de 17 lots à usage

d'habitation sur la zone.

Ces objectifs d'aménagement impliquent la réalisation d'équipements d'infrastructure, en l'occurrence la réfection et l'extension des V.R.D. (voiries, réseaux divers : assainissement, eau potable, éclairage public...) et la mise en place d'éclairage public au droit du lotissement.

Entendu l'exposé de Mme le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces propositions et décide à la majorité :

- de créer un secteur d'aménagement à participations dont le périmètre est défini selon le plan joint à la présente délibération,
- de réaliser les équipements ci-après définis et estimés dans un délai global de 2 ans,
- de mettre entièrement à la charge des constructeurs ou aménageurs du secteur la réalisation de ces équipements, dont les coûts, estimés début 1988, seront indexés sur l'indice INSEE du coût de la construction.

a) trottoirs le long du CD 107 au droit du lotissement et bordures caniveaux	36.600,00 Frs
b) 4 places de parking avec bordures le long du CD 107	10.200,00 Frs
c) reprise de la chaussée du CD 107	12.600,00 Frs
d) éclairage public le long du CD 107	
Pose de 4 candélabres	16.000,00 Frs
Câble	5.500,00 Frs
e) mise en place d'une canalisation Ø 300 pour évacuation des eaux pluviales sur 110 ml débouchant dans le fossé existant à curer	38.500,00 Frs
f) extension d'une canalisation Ø 200 pour évacuation des eaux usées sur 60 ml	15.000,00 Frs
g) curage de fossé sur 200 ml	20.000,00 Frs
h) renforcement réseau eau potable	156.116,68 Frs
TOTAL H.T.	310.516,68 F.

- d'exempter les constructions édifiées dans le secteur à participations, de la T.L.E., conformément au 3° du paragraphe 1 de l'article 1585 c du code général des impôts,
- de percevoir, le cas échéant, les sommes dues au titre de cette participation dans un délai fixé par l'autorité qui délivrera l'autorisation de construire ; ces délais ne pouvant être dénoncés qu'à partir du commencement des travaux qui ont fait l'objet de l'autorisation,
- que la part des dépenses de réalisation de ces équipements mis à la charge des constructeurs et aménageurs du secteur sera répartie quelles que soient les catégories de constructions, en proportion de la surface hors œuvre nette réalisée,
- de faire afficher la présente délibération en mairie pour une durée d'au moins un mois et d'en faire mention dans deux journaux régionaux ou locaux,
- de joindre la présente délibération à toute demande de certificat d'urbanisme délivrée dans le programme d'aménagement d'ensemble ainsi créé + plan.

ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Le conseil municipal :
sur proposition de Mme le maire ;
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi

n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU l'article R.490.2 du code de l'urbanisme ;

- décide de confier à la subdivision de l'Equipement de NANGIS l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à partir du 1er Juin 1988 ;
- autorise Mme le maire à signer avec l'Etat une convention de mise à disposition de la subdivision de l'Equipement de NANGIS pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

En application de l'article L 421.2.6 du code de l'urbanisme, cette mise à disposition de la D.D.E. ne donne pas lieu à rémunération.

La convention peut-être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 6 mois.

Conformément à la convention passée avec l'Etat et faisant l'objet de la délibération du 27 Juin 1988, la commune assure désormais l'instruction des demandes portant sur :

- les travaux exemptés de permis de construire - art 422.2 du code de l'urbanisme ;
- l'édification des clôtures ;
- la délivrance des certificats de conformité.

A la demande de Mme le maire, il est procédé à la nomination des membres de la commission qui sera chargée de statuer sur les demandes :

Mmes REDON, BEAUDENON, BERMOND, Mrs ROUSSEAU ET GARPIEL.

ACHAT DE 10 TABLES

supplémentaires pour la salle polyvalente (achat non programmé au budget primitif)

Le conseil municipal autorise Mme le maire à prendre sur l'article 214 (programme : rideaux de la salle et plaques chauffantes) pour financer cette dépense.

- Prix unitaire TTC 564,00 Frs

INFORMATIONS

● Bénéfices de la fête communale des 7 et 8 Mai 1988	14.349,47 Frs
destinés aux enfants	
- Noël	6.349,37 Frs
- classe de découverte	8.000,00 Frs

Bénéfices importants réalisés grâce au bénévolat et à la générosité - tous les lots ont été offerts.

● Le buffet campagnard dansant a eu un grand succès.

En 1986, dernière soirée dansante organisée pour la fête (sans buffet) il n'y avait eu que 72 entrées --- très peu --- il fallait trouver une autre solution pour attirer du monde. Merci à tous les généreux donateurs, à tous les participants, à tous les organisateurs.

Classe de neige - Coût -

14 jours du 20 Janvier au 4 Février 1988 à Bernex (Haute Savoie) sous la responsabilité de Mr PETIT Claude, directeur d'école.

Coût par personne = 209,50 Frs par jour

14 élèves + Directeur de Valence + 2 animateurs de la F.O.C.E.L. = 17 personnes.

17 personnes x 14 jours x 209,50 Frs =	49.861,00 Frs
+ transports enfants Valence Melun aller retour car	1.200,00 Frs
	51.061,00 Frs

209,50 Frs x 14 jours = 2.933 Frs par enfant.

Remboursement

- Bénéfice soirée B. HEMBERT	14.462,00 Frs
- Subvention Conseil Général	2.500,00 Frs
- Participation parents.	
2 enfants des "Enfants heureux"	5.866,00 Frs
- 2 familles de 2 enfants	2.000,00 Frs
(1000 Frs par famille de 2 enfants)	
- 8 enfants à 600 Frs	4.800,00 Frs
	29.628,00 Frs

Coût 51.061,00 Frs
29.628,00 Frs

Bénéfice fête 21.433,00 Frs
8.000,00 Frs

Coût réel 13.433,00 Frs

Merci à M. Daniel JACQUET qui a eu la gentillesse d'emporter les valises des enfants jusqu'à la gare de MELUN et d'aller les récupérer au retour et ce, bénévolement.

Ce séjour, ayant été très bénéfique, le conseil municipal est d'accord pour envoyer, à nouveau, les élèves en classe de découverte - neige ou mer - l'année prochaine (conseil municipal du 28 Mars 1988).

● Place de l'Eglise - Aménagement du trottoir (revêtement bitumeux)

Surface traitée 30 m²

Chapitre - travaux marché - travaux préparatoires - terrassement manuel en déblais pour ouverture de la forme, y compris évacuation des produits aux décharges 30 m² x 75,00 Frs 2.250,00 Frs

Construction des sols

Construction de trottoir comprenant : compactage de la forme, couche de base en grave ciment ép. 0,15, exécution d'un tapis en B B 0,6 porphyre noir ép. 0,03 30 m² x 210,00 Frs 6.300,00 Frs

Travaux hors marché

Fourniture, transport et scellement d'un tampon

de 50 x 50	300,00 Frs
Montant H.T.	8.850,00 Frs
T.V.A. 18,60 %	1.646,10 Frs
Montant T.T.C.	10.496,10 Frs

Travaux effectués par l'Entreprise VECCHIETTI - 90, Avenue du Général Patton - 77000 MELUN

Mme REDON donne lecture :

- de la lettre reçue de M. l'inspecteur d'Académie "véritable dialogue de sourds" ;
 - de l'arrêté préfectoral n° 88.D.D.E. E.T. 009 du 26 Mai 1988 relatif à l'autoroute A5 (autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour l'étude de l'aménagement) ;
 - d'un courrier de la Direction Départementale de la Poste : travaux de sécurité au bureau de poste de Valence (protection des guichets) à compter du 4 Juillet 1988 pour une durée d'un mois environ. Pendant la durée des travaux, le service continuera à fonctionner. Nous avons la chance d'avoir un bureau de poste, faisons tout pour le garder. Les habitants doivent en être conscients. (Compression de personnel dans tous les bureaux de villages au profit des villes nouvelles). Que chacun fasse travailler davantage le bureau de poste.
 - d'un courrier du Service Départemental du Patrimoine dans le cadre de la politique de restauration et d'animation de notre patrimoine. Une exposition "Trésors sacrés Trésors cachés", patrimoine des églises de Seine et Marne, doit se tenir à Paris en Septembre, Octobre 1988, au musée du Luxembourg.

Permanence du conciliateur du canton : M. REGIOR

Mairie de LE CHATELET EN BRIE de 10 h à 11 h.

le 16 Juillet 1988 ;
 le 6 Août 1988 ;
 le 17 Septembre 1988 ;
 le 15 Octobre 1988 ;
 le 19 Novembre 1988 ;
 le 17 Décembre 1988.

COMPTE-RENDU de REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- le 19 Mai 1988 - Préfecture : P.O.S.
 - le 21 Mai 1988 - Réception de nos amis de RENDEL - Merci aux membres du C.S.V. section football - qui ont tout organisé - La soirée officielle avec le spectacle des tahitiennes fut splendide... et fut fort apprécié de tous.
 - le 22 Mai 1988
 - le 27 Mai 1988 - MELUN 15 h - Centre des impôts
 - 20h30 - V.A.L.C. Assemblée générale
 - le 28 Mai 1988 - Visite de M. J.J. HYEST, député

- le 1er Juin 1988 - Visite de M. Thierry, Martin DE BEAUCE, secrétaire d'Etat candidat aux élections législatives.
 - D.D.E. NANGIS - M. BRIEU
 - D.D.E. PROVINS - M. DEMULSANT
 Architecte, lotisseur, membres du conseil municipal : projet de lotissement.
 - le 5 Juin 1988 - Elections législatives - 1er tour
 - le 6 Juin 1988 - Commission des impôts, mise à jour annuelle taxe habitation et liste des assujettis à la taxe professionnelle.
 - le 8 Juin 1988 - Commission "Fêtes" avec Mme JACQUET, président de V.A.L.C. 13 et 14 Juillet un feu d'artifice sera tiré !
 - le 9 Juin 1988 - La GRANDE PAROISSE : inauguration des nouveaux locaux de la mairie.
 - le 10 Juin 1988 - Echouboulains - achèvement des travaux de réfection du clocher de l'Eglise - repose du coq -
 - le 12 Juin 1988 - Elections législatives - 2ème tour
 - le 15 Juin 1988 - D.D.E. actes relatifs à l'occupation des sols
 - le 20 Juin 1988 - Commission "fêtes" : Noël des enfants
 - le 21 Juin 1988 - Rendez-vous avec M. SEMISOROFF - Président des 3 M : exposition de peintures 1er et 2 octobre.
 21 h - Fête de la musique - bravo et merci à l'Association "Art et Culture de la Danse". Ce fut une merveille, spectacle de qualité fort apprécié par la nombreuse assistance (petits et grands)
 - le 22 Juin 1988 - Commission sociale communale et extra-communale : télé-alarmer.
 - le 23 Juin 1988 - AVON - Remise par M. SERAMY de la subvention accordée par le Conseil général à l'Ecole Supérieure d'Informatique et Génie des Télécommunications.
 - le 25 Juin 1988 - CHATILLON LA BORDE - Amicale des maires + repas.
 - le 28 Juin 1988 - Avec M. CHAVEL de la Direction Départementale de l'Agriculture pour l'Association Foncière - L'arrêté Préfectoral a été demandé.

Réunion de Conseil

31 Août 1988

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
 Maire

Etaient présents : M. GILET 1er adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON ; M. BLANQUET ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 27 Juin 1988, celui-ci est adopté.

FONDS SCOLAIRES

Le conseil municipal décide que les fonds scolaires des établissements d'enseignement public pour l'année 1987/88 seront affectés à l'entretien des bâtiments scolaires : 10 Frs par élève et par an x 36 élèves = 360 Frs.

INFORMATIONS

Service d'incendie et de secours - Coût

Arrêté n° 88.008 du 19 Février 1988 - Art. 1er : "Le taux de la cotisation communale des communes aux dépenses de fonctionnement de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours est fixée à 22,50 Frs par habitant pour 1988 :
 495 habitants x 22,50 Frs 11.137,50 Frs
 (En 1987 = 22 Frs)

Aide sociale -

Coût 1988 33.022,01 Frs
 payé en 2 fois
 1er acompte 24.951,72 Frs
 2ème acompte et solde 8.070,29 Frs

Mme REDON demande à ses collègues d'être attentif, chacun dans son secteur, aux problèmes sociaux afin d'aider dans la mesure du possible les personnes en difficultés réelles.

Syndicat intercommunal de la Vallée Javot - Coût

Participation emprunt 430.200 7.520,11 Frs
 Participation emprunt 385.600 6.833,76 Frs
 Participation emprunt 120.000 2.126,69 Frs
 Frais de fonctionnement 250,00 Frs

 16.730,56 Frs

(Même somme qu'en 1987)

Feu d'artifice du 13 Juillet

Coût 4.519,39 Frs
 T.V.A. 18,60 % 840,61 Frs

 5.360,00 Frs

Mme le maire remercie en particulier Jean-Paul GARPIEL qui a tiré le feu d'artifice et les personnes qui l'ont aidé.

Achat de 10 tables pour la salle polyvalente

475,54 Frs l'une 4.755,40 Frs
 T.V.A. 18,60 % 884,50 Frs

 5.639,90 Frs

D.G.E. 1987 - 2ème part la somme de 142.500 Frs pour l'achat de l'ancien presbytère a été touchée le 8 Juillet 1988 (somme qui sera inscrite au budget supplémentaire)

Prime pour épuration de la station payée par l'Agence Financière du Bassin Seine Normandie = 5.964 Frs

Fonds spécial d'aide aux communes

Direction des affaires scolaires pour la réfection des peintures intérieures de l'école - Une subvention de 18.000 Frs nous a été allouée.

Attribution d'une subvention du département pour la réalisation des travaux au futur foyer polyvalent (dans l'ancien presbytère)

Une subvention de 60 % du plafond (700.000 Frs) soit 420.000 Frs nous est accordée - Arrêté n° 88.J.S. 98 108 du 22 Juillet 1988 de M. SERAMY, Président du Conseil Général.

Une lettre de remerciements a été envoyée à M. le Président du conseil général.

Les bons des anciens ont été versés comme d'habitude, à l'occasion du 14 Juillet (105 Frs par couple)

Statistiques 1987

Naissances : ---
 Mariages : 3
 Transcriptions de décès : 8

Concours des maisons fleuries

Remise des prix le dimanche 23 octobre 1988

Soirée dansante du 24 Septembre 1988

Au profit des classes de découverte des enfants (organisée par la Coopérative scolaire).

Quelques détails sont mis au point pour l'organisation de cette soirée avec l'orchestre B. HEMBERT dans la salle polyvalente. Les tables pourront être réservées en téléphonant à :

Mme BERMOND 64.31.80.71
 Mme Christiane JACQUET 64.31.84.61

Tous les habitants sont invités à y participer ainsi que les amis des amis.

Mme le maire donne lecture :

- d'un courrier du 12 Août de M. le Sous-Préfet, Directeur du

Note d'information

Madame, Monsieur,

Un cas de rage vient d'être diagnostiqué sur :
un renard tué le 22 septembre 1988 sur le territoire de
notre commune.

La RAGE est une maladie grave, mortelle à 100 % dès
qu'apparaissent les premières manifestations cliniques.
Aussi pour la sécurité de tous, convient-il d'appliquer les
mesures suivantes :

- faire vacciner contre la rage et identifier par tatouage
tous les carnivores domestiques (chiens et chats) ;
- empêcher toute divagation de vos animaux sur la voie
publique même s'ils sont correctement vaccinés ;
- rappeler aux enfants d'éviter de s'approcher d'ani-
maux domestiques errants ou de toucher des animaux
sauvages au comportement anormal ou morts ;
- exiger la présentation à un docteur vétérinaire de tout
animal (chien, chat, cheval, mouton, etc.) mordeur d'un
autre animal ou d'un homme, pour les trois visites obliga-
toires de surveillance sanitaire vétérinaire (15 jours).

• Au cas où le propriétaire de l'animal s'y refuserait, pré-
venir les forces de police.

• Au cas où le propriétaire de l'animal est inconnu,
envoyer l'animal en fourrière pour 15 jours de mise sous
surveillance.

• Au cas où la capture de l'animal n'a pas pu être réalisée,
prendre contact avec le Centre de Traitement Antirabique
le plus proche :

INSTITUT PASTEUR
Service du Professeur Sureau
Docteur Rollin
25, rue du Dr Roux - 75015 PARIS
Tél. : 43.06.19.19. - Poste 3200 - 3201

HOPITAL de MELUN - Antenne Antirabique
Rue Fréteau de Pény - 77000 MELUN
Tél. : 64.39.95.33

En application de l'article 213 du Code Rural et de
l'article L 131.2 du Code des Communes, je me vois dans
l'obligation d'intensifier les mesures de lutte contre les
animaux errants.

Je vous rappelle que les animaux capturés par la four-
rière ne pourront vous être rendus (sous règlement des frais
de capture occasionnés) que si vous pouvez apporter la
preuve qu'ils sont correctement vaccinés contre la rage et
identifiés par tatouage (certificat de vaccination antirabi-
que et carte de tatouage à présenter).

Toutes ces mesures sont nécessaires pour éviter le risque
de contamination humaine. Je suis persuadée que vous le
comprendrez et que vous m'aidez à les faire respecter.

Le Maire.

Compte rendu d'activités depuis le N° 15

MAI 1988

- 14 - Réunion : Sté de chasse
- 18 - Réunion Conseil Municipal
- 21-22 - Réception de nos amis de
Rendel
- 22 - Soirée officielle
- 27 - MELUN - D.D.A. pour
contrat rural
- Centre des impôts
- 28 - Visite de M. HYEST, député.

JUIN 1988

- 1er - Visite de M. Thierry Martin
de BEAUCE, Secrétaire d'Etat.
- Réunion avec D.D.E. NANGIS
PROVINS - Lotisseur - Archi-
tecte pour "Lotissement"
- 5 - Elections législatives - 1er
tour
- 6 - Commissions des impôts
- 8 - MELUN - D.D.A. : contrat
rural
- Commission des fêtes : "13 et
14 juillet 1988"
- 9 - La Grande Paroisse : inau-
guration des nouveaux locaux de
la Mairie.
- 10 - ECHOUBOULAINS :
achèvement des travaux de réfec-
tion du clocher de l'Eglise.
- 12 - Elections législatives - 2ème
tour
- 15 - D.D.E. : Actes relatifs à l'oc-
cupation des sols
- 18 - Monument aux morts : appel
du 18 juin
- 20 - Commission des fêtes :
NOEL des Enfants
- 21 - Rendez-vous avec M. SE-
MISOROFF, Président des 3 M
pour notre exposition de pein-
tures.
- 21 h. Fête de la musique

- 22 - Commission sociale com-
munale et extra comunale
- 23 - AVON : remise de la subven-
tion du Conseil Général à l'Ecole
Supérieure d'Informatique
- 25 - CHATILLON la BORDE :
Amicale des Maires et repas
- 27 - Réunion Conseil Municipal
- 28 - D.D.A. : Association Fon-
cière

VACANCES

AOUT 1988

- 3 - Conseil Général pour expo-
sition de peintures
- 23 - Chemins
- 31 - Réunion Conseil Municipal

SEPTEMBRE 1988

- 5 - 15h. LE CHATELET EN
BRIE : rendez-vous avec M. le
percepteur : trésorerie commune
16h30 Cimetière - sur place -
- 6 - 19h. Rendez-vous avec
M. SEMISOROFF, Président
des 3 M de MONTEREAU pour
l'exposition de peintures
- 7 - MONTEREAU - Sapeurs
pompiers : prise de commande-
ment de la 6ème Cie de Monte-
reau par le Capitaine JIDKOFF
- 12 - 15h30 Rendez-vous avec la
D.D.E. pour lotissement
18h30 Commission Cimetière
- 13 - 20h30 Amicale des Maires
- 15 - 15h. Tél Alarm
20h30 Commission pour le
"Valençois" N° 16
- 18 - 18h. Pamfou : remise des
prix "Rallye"
- 21 - Rendez-vous avec M. Civade
de la Samda.

Cabinet du Préfet relatif à l'itinéraire de déviation des
poids lourds transportant des matières dangereuses ;
- d'une lettre du Directeur de Cabinet du Préfet concernant
la décision d'orientation des élèves vers les établissements
de DAMMARIE LES LYS ;
- d'un courrier de M. Yvan BARADEL, nouveau secrétaire
général de la Préfecture ;
- du rapport de contrôle de visite des prises et points d'eau
d'incendie effectué par les services d'Incendie et de Secours.

• Caravane publicitaire organisée dans le cadre de la
Quinzaine Commerciale de MONTEREAU, lundi 24 ou
mardi 25 Octobre.

• Association des Paralysés de France. Journée de
"Ramassage des textiles" le samedi 15 octobre. Les sacs
devront être demandés à la mairie fin septembre.

• Prix départemental d'Architecture Contemporaine.

• Dépistage du cancer par minitel prenant en compte les
facteurs de risque de chaque personne et indiquant, en
fonction des réponses, les examens de dépistage conseillés
avec leur fréquence - programme mis en place par le départe-
ment de cancérologie de l'hôpital de POISSY et
l'A.D.A.C., Association Loi 1901 regroupant les princi-
paux cancérologues des Yvelines - A.D.A.C.A.N.C.E.R.

La consultation du programme est anonyme et gratuite
en composant les numéros 39.79.52.44 ou 39.79.52.67.

Les personnes ne disposant pas d'un minitel peuvent
cependant interroger l'ordinateur en remplissant un ques-
tionnaire que l'A.D.A.C. leur fournira en écrivant avec
enveloppe timbrée à A.D.A.C. B.P. 74-78, 110 LE VESI-
NET CEDEX.

COURS DE DESSIN

Mercredi 14h - 16h
pour les enfants

S'adresser à M. SEMISOROFF

Président des 3 M

Tél. : 64.32.27.49

Interventions

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
77010 MELUN CEDEX
CABINET DU PREFET
S.i.a.c.e.d.p.c.
section sécurité civile
REFER N° 88.1278 - JMF/PC

Melun, le 12 août 1988

Madame le Maire,

Dans sa séance du 25 février dernier, la Commission départementale de Sécurité Routière a retenu le principe de la mise en place d'un itinéraire de déviation des poids lourds en provenance de la région de NANGIS-GRANDPUITS et se dirigeant vers le département du Loiret, qui emprunterait le C.D. 201, puis le C.D. 210 vers SAMOREAU.

Les chemins départementaux en cause ne sont pas dans leur état actuel, en mesure de supporter ce trafic particulier et des travaux d'aménagement doivent y être réalisés au préalable.

Deux difficultés doivent être levées :

- le carrefour de la Chasse (intersection des C.D. 201, 210 et 403) n'offre pas à ce jour, toutes les garanties de sécurité permettant un écoulement sans risque du trafic poids lourds.

Le Conseil Général a l'intention d'aménager ce carrefour en "giratoire" ; les travaux ne pourront vraisemblablement pas être engagés avant l'année prochaine.

La D.D.E. se propose en attendant, de réaménager les signalisations horizontales et verticales existantes au droit de ce carrefour.

- sur tout l'itinéraire dévié, la signalisation directionnelle doit être revue, ce qui requiert une étude complète de l'ensemble des liaisons empruntant cet itinéraire et non de la seule liaison poids lourds NANGIS - FONTAINE-BLEAU. Cette étude est actuellement en cours à la Direction départementale de l'équipement.

Compte-tenu des délais nécessaires à la réalisation de ces études et travaux préalables, l'ouverture de l'itinéraire de déviation pourrait intervenir au cours de l'automne prochain.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes hommages distingués.

Maillot

Pour le Préfet empêché,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Madame Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire de Valence-en-Brie
77830 VALENCE EN BRIE

LE PREFET DE SEINE-ET-MARNE
INT-EMG/ML - N° 88-916

Melun le 4 juillet 1988

Madame le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la décision d'orientation des élèves de votre commune vers les établissements de DAMMARIE-LES-LYS.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après avoir fait procéder à un examen particulièrement attentif de cette affaire, que, dans l'immédiat, compte tenu des contraintes d'effectifs et des contraintes budgétaires du district scolaire de MELUN, la carte scolaire et le circuit de ramassage scolaire de ce secteur ne peuvent être modifiés.

Toutefois, afin de répondre aux préoccupations légitimes qui sont les vôtres, ainsi que celles d'autres élus, les services départementaux de l'Education envisagent, à court terme, une modification du découpage actuel du district scolaire de MELUN, un des plus importants de la Région Ile-de-France.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes respectueux hommages.

Maillot

Pour le Préfet empêché,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Madame Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire de Valence-en-Brie
77830 VALENCE EN BRIE



**S.A.
MAGNIN
SASDELLI**

bières fines
eaux minérales
jus de fruits

boissons gazeuses
vins fins
champagne

Route du Petit-Fossard,

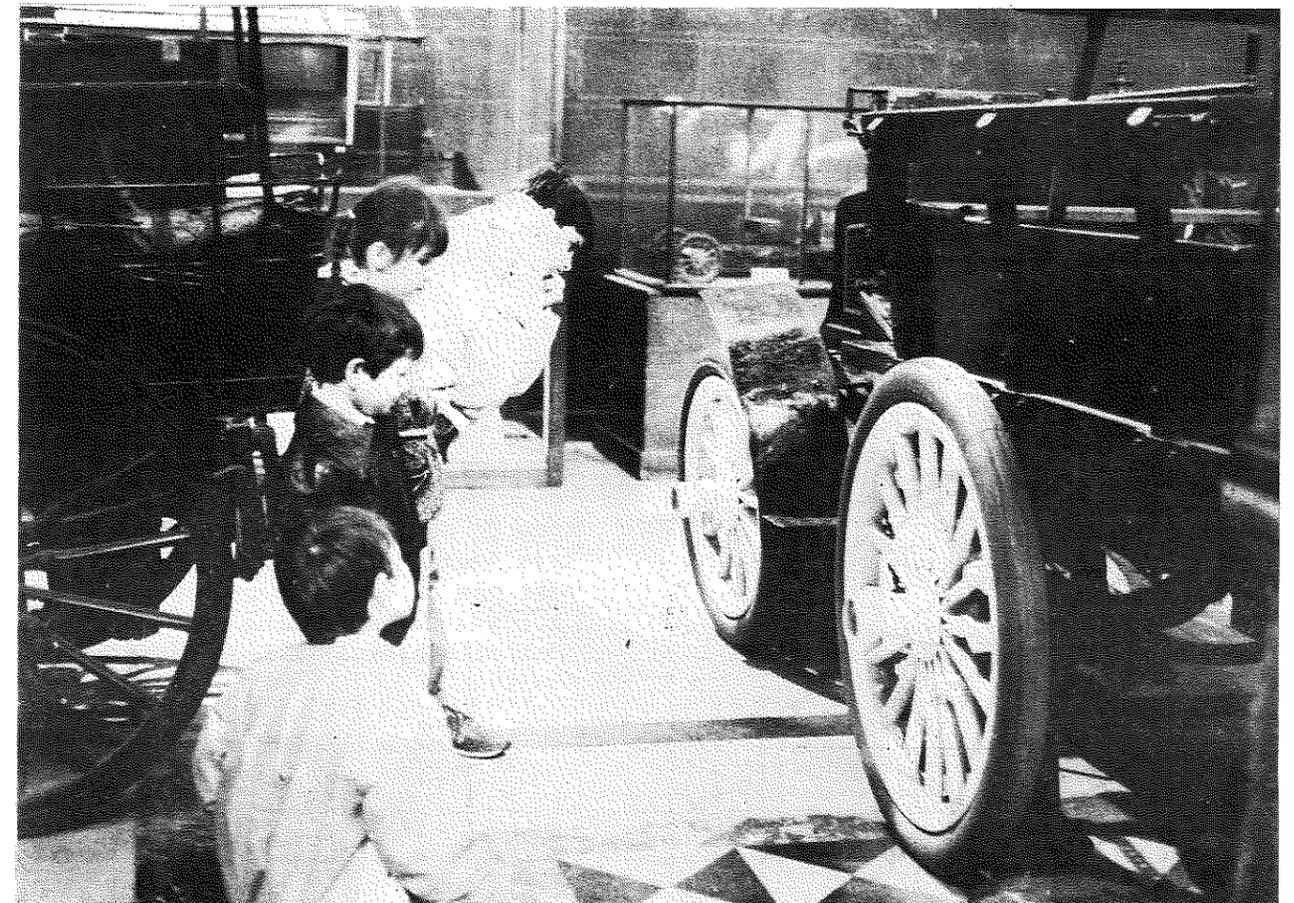
Esmans 77130 MONTEREAU 64 32 06 53
B. P. 31 64 32 41 60

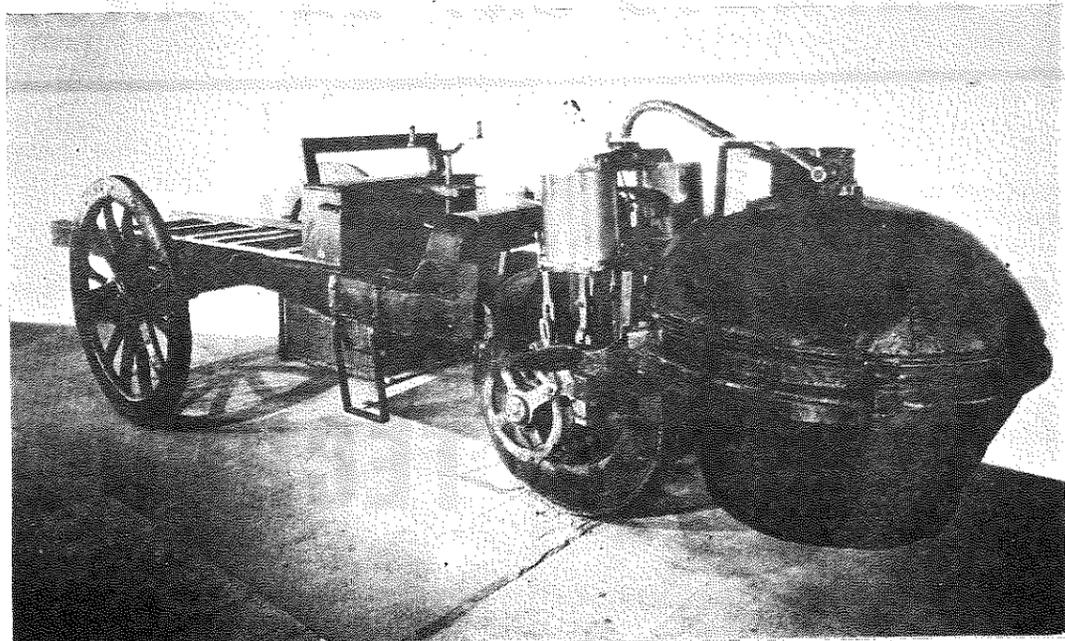
LES ENFANTS ONT LA PAROLE

VISITE DU MUSÉE NATIONAL DES TECHNIQUES

Le Vendredi 3 juin dernier, nous sommes allés visiter le Musée National des Techniques à Paris.

Ce musée présente des nombreuses collections d'objets anciens mais nous n'avons vu que la salle des transports: nous vous présentons les véhicules qui nous ont le plus intéressés.

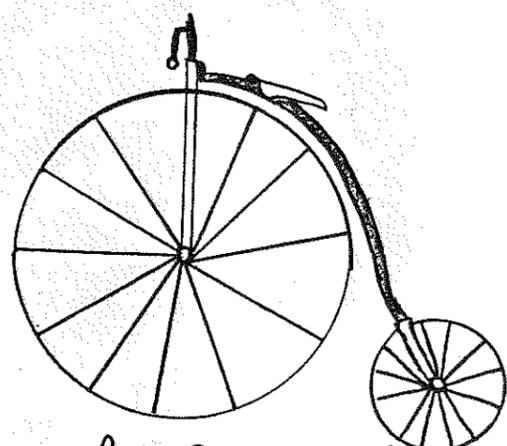




Le premier véhicule automobile a été inventé par Cugnot en 1771. Cet engin roulait à 3,5km/h et pouvait transporter 5 tonnes. Il est énorme et long. Sous les poutres, on avait mis un panier qui contenait le combustible, car la voiture

marchait à la vapeur. La chaudière était à l'avant. C'était un véhicule tricycle dont la roue de devant était motrice et directrice. Cela ne devait pas être facile à diriger.

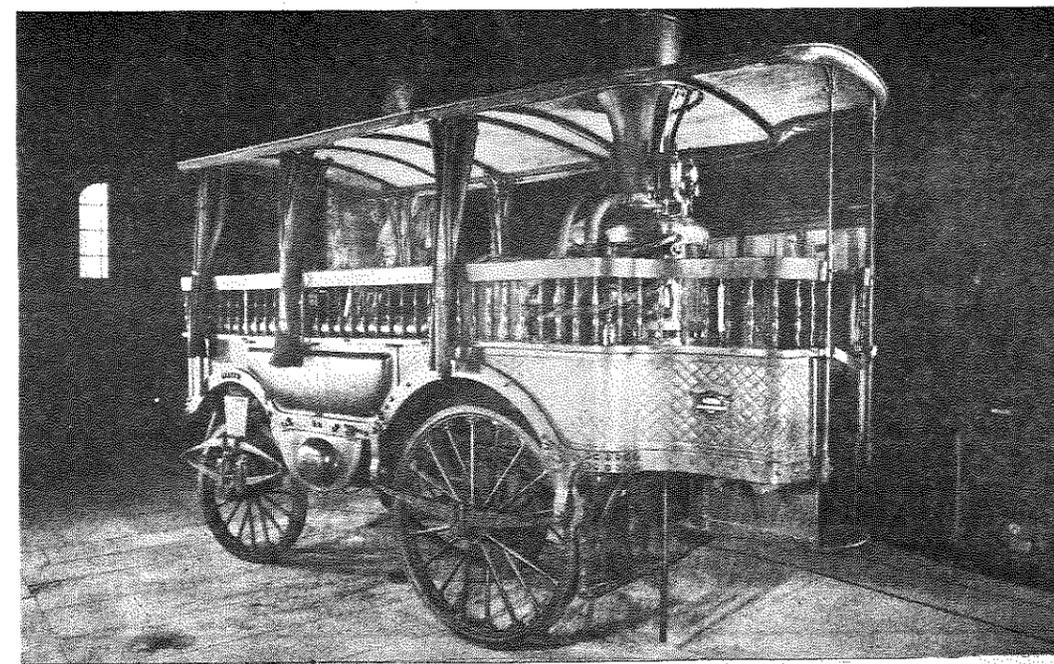
Gauthier RICORDEAU



Le GRAND «bi»

Voici une machine qui s'appelle le grand-bi, c'est l'un des ancêtres de la bicyclette. On le reconnaît à sa grande roue de devant. Ce ne devait pas être très facile à enfourcher. On ne s'imaginait pas du tout que c'était si grand. Il n'y a pas de chaîne car les pédales sont attachées à la roue de devant.

Aurore NAVARRO et Gaelle CHOQUET

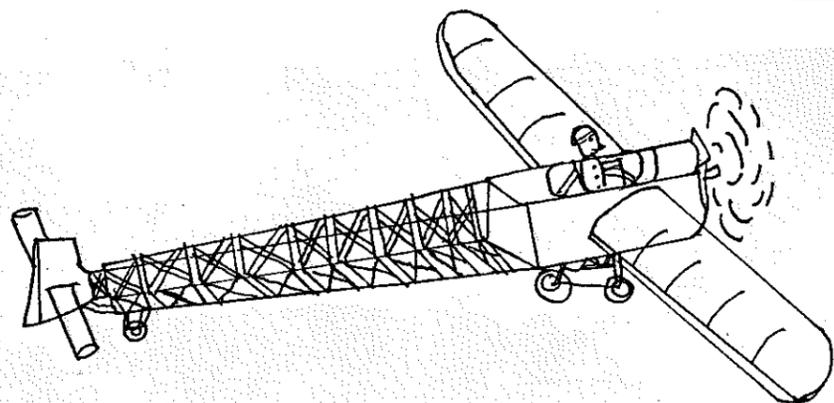


Ce véhicule s'appelle "l'Obéissante". Il est l'ancêtre de l'autobus. Ce sont les frères Bollée qui l'ont construite en 1872. Pour l'époque, les sièges étaient confortables. C'était gros et haut! Quand il pleuvait, les gens ti-

raient les rideaux car l'Obéissante n'avait pas de vitres. Le conducteur se trouvait devant et le chauffeur à l'arrière pour mettre du charbon dans la machine à vapeur. Ça devait faire du bruit!



Les gargons semblent passionnés par la mécanique d'une vieille 4 CV Renault

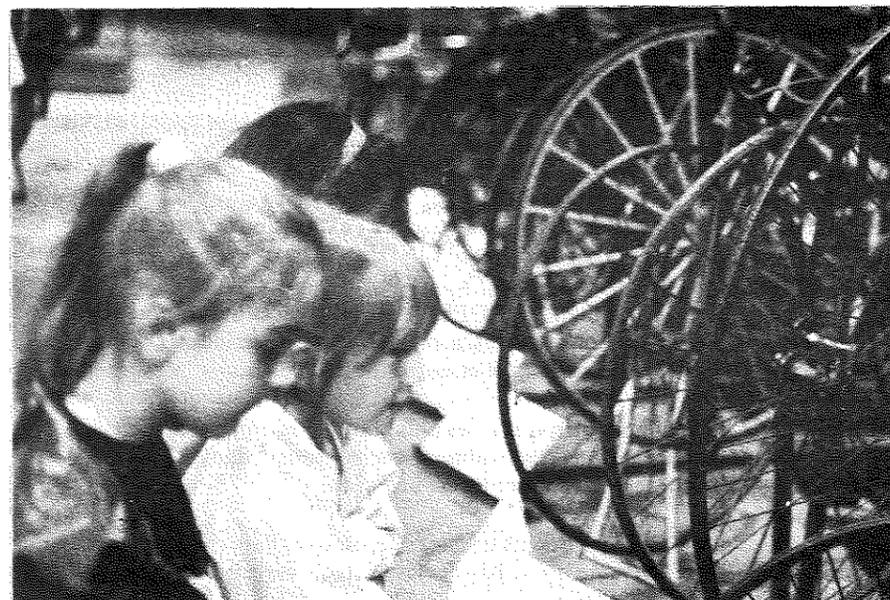


Nous avons pu admirer l'avion sur lequel Blériot a traversé la Manche en 1909. Il fallait vraiment avoir du courage pour voler sur cette machine au-dessus de la mer, mais Blériot en avait.

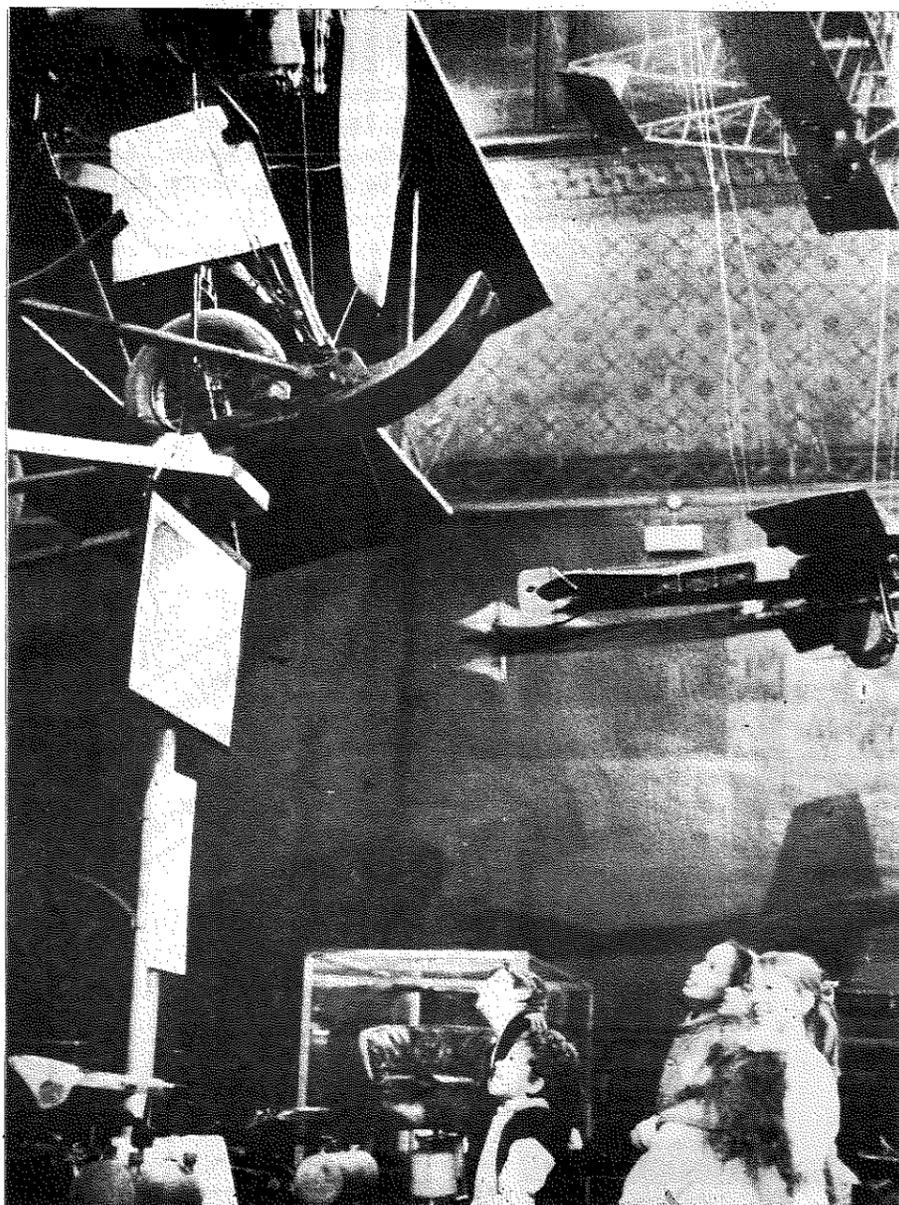
Les ailes sont faites de bois et recou-

vertes de toile. L'avion a deux roues de bicyclette et le moteur a quatre cylindres. L'exploit de Blériot a été connu dans le monde entier.

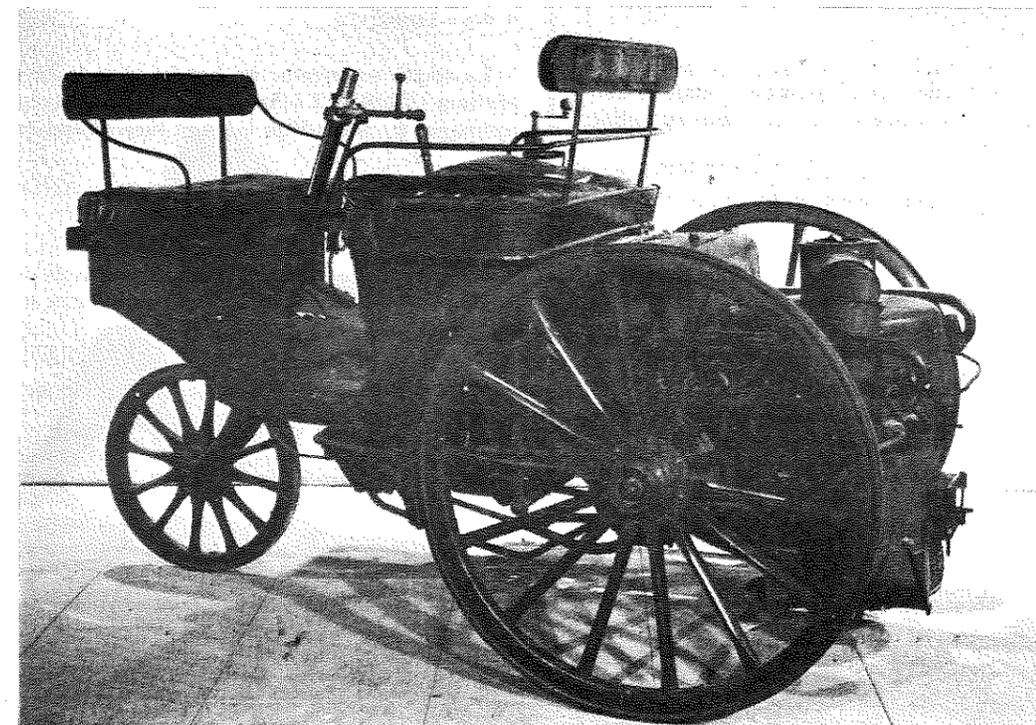
Sébastien CHOULAND



Ben! J' préfère mon vélo!



Des avions?
On dirait plutôt des
cages à poules!



Le tricycle à vapeur de Serpollet a été construit en 1888. Il nous a beaucoup impressionné car il est très grand. Il y a quatre places. Les roues sont cerclées de fer. Ce sont des roues de charrettes. Les sièges sont confortables et recouverts de cuir. La chaudière est à l'arrière. Cet engin devait être très difficile à conduire. Il était très lourd car la chaudière était pesante.

Cécile PICHEREL et Xavier RANIERO

Fête de la musique le 21 juin 1988

"UN BEAU VOYAGE"

Bernadette NICOLAS, guitariste classique, habitante de VALENCE a permis au public venu nombreux de découvrir son immense talent d'interprète et de compositeur.

Accompagnée par ses élèves, ceux-ci essayèrent les feux de la rampe, certains pour la 1ère fois. Oh la la, le trac... car même devant des amis c'est dur de monter sur scène.

La valeur et le travail n'attendent pas le nombre des années et ils commencent de bonne heure les enfants de Valence.

Quant au prof de danse, elle innove : "Les pointes et l'instrument en direct".

Sur une composition de Bernadette NICOLAS une improvisation romantique, une douce ballade pour débiter le voyage promis par les danseurs.

L'ESPAGNE, Rodrigo, un fandango et la spontanéité des plus jeunes, pas facile d'être ensemble... mais ils adorent être sur scène et ils donnent tout leur cœur au public.

De l'ESPAGNE, un petit tour aux ETATS UNIS avec le JAZZ et le groupe des danseuses de VOISENON. Elles feront dans la 2ème partie du spectacle une danse contemporaine qui laissera certains spectateurs stupéfaits. On aime ou on n'aime pas.

Le clou du voyage "les INDES" avec KAMLADEVI. La surprise et le dépaysement furent total. Tout était parfait, le costume, les lumières, la beauté de KAMLADEVI. Le charme a agi et plus personne ne bougeait dans la salle.

Tous attentifs à la prouesse et à l'expression de cette danse, prière si particulière de l'INDE.

Retour en EUROPE, à VENISE, ou Serge, Valérie, Sandrine, Nathalie, Caroline, Carine, Séverine et Thomas ont entraîné la salle et ce fut le BIS...

Ils ont bien ri avec les plus grandes : le hippy et la société, le mime quel trac... plus moyen de reculer, danser c'est une chose, mais mimer en est une autre.

Pour les débuts en Jazz, Véronique, Patricia, Laurence et Sylviane n'ont pas démerité. Elles étaient bien jolies et très attentives.

Un passage éclair pour un concerto de TCHAIKOWSKY, un peu problématique. C'est très difficile la danse classique et Cécile, Betty, Stéphanie et Carine se sont jetées à l'eau.

La soirée se termine en beauté avec la prestation de Myriam TOURBET à l'orgue. Le talent de Myriam et de sa compagne à l'accordéon méritait bien d'attendre.

Merci à Philippe BOUSSAC et à Alain ANDRES. Sans eux il n'y a pas de technique son et lumière.

Les enfants de VALENCE et leurs invités ont été profondément heureux de vous offrir cette soirée et vous donner un tel spectacle.

Merci à vous tous d'être venus et de ne pas avoir ménagé vos applaudissements.



Bernadette NICOLAS avec ses prodiges

Remerciements

KAMLADEVI
BP756 - 77017 MELUN

Le 22 juin 1988

Madame REDON
Maire de la commune de VALENCE EN BRIE

Comme il a été promis à votre mari, je vous adresse quelques photocopies d'une partie de mon "presse book" ce qui pourra, je l'espère, un peu mieux me connaître.

Je tiens tout particulièrement à vous remercier, vous et votre municipalité, pour avoir accepté de m'accueillir et de pouvoir, par quelques danses, faire connaître l'art que je pratique et que je souhaite transmettre.

Par votre intermédiaire, je remercie également tous vos concitoyens qui m'ont fait un accueil très chaleureux et semblent avoir beaucoup apprécié ma courte prestation. Je pense que dans les prochains jours, ils ne manqueront pas de vous faire part de leurs appréciations.

Mes remerciements s'adressent, tout particulièrement, à la Présidente de l'Association de danse et à Mme Annick JUSSAUME qui ont été l'intermédiaire entre vous et moi pour organiser cette

soirée. Je n'oublie pas non plus les techniciens (sons et lumières) et je ne voudrais surtout pas oublier la famille PARET (P et T) qui m'ont permis de m'habiller chez eux et ont été pour moi plus que très prévenants. Ma coiffure d'hier soir est l'œuvre de Mme PARET.

Tout au long de ma carrière artistique, je n'ai jamais trouvé dans une commune un tel élan de solidarité et de sympathie, je pense que vous pouvez être fière du résultat que vous obtenez dans ce domaine et que beaucoup de municipalités devraient prendre en exemple.

Dans quelques jours je m'envole pour les Antilles où je dois effectuer plusieurs spectacles, je ne serai donc pas présente pour lire les articles que votre mari souhaite faire passer dans la presse du journal municipal. Si des articles devaient être publiés avant le 15.7.88, vous serait-il possible de me les adresser contre remboursement à l'adresse suivante : KAMLADEVI chez SIRANGOM Barnabé -Section Saint Charles 97118 SAINT-FRANÇOIS. Après cette date je serai sur le point de rentrer à MELUN. Je vous en remercie à l'avance.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, toute ma profonde reconnaissance pour cette soirée et au plaisir de vous revoir.

Fête de la musique à Valence en Brie Une merveille

Bravo et merci à l'association ART ET CULTURE DE LA DANSE, à sa Présidente N. LECORCHE, à son professeur-animateur Annick JUSSAUME, pour nous avoir proposé un spectacle d'une rare qualité.

— Bernadette NICOLAS, soliste et professeur de guitare classique nous a présenté ses élèves et nous a enchantés en interprétant des pièces sud-américaines.

— KAMLADEVI nous a fait découvrir le BHARATA NYAMA (danse sacrée de l'Inde) et nous a tenus sous le charme de la grâce, de la beauté et d'une technique rigoureuse. KAMLADEVI nous a fait rêver d'un ailleurs où chaque geste est une offrande et chaque pas une prière aux Dieux multiples de l'Inde.

— Myriam TOURBET, à l'orgue, Séverine GORY, à l'accordéon, ont brillamment terminé la soirée.

Merci aux danseurs, petits et grands, qui ont donné le ton de la soirée : qualité, simplicité, spontanéité et joie de donner.

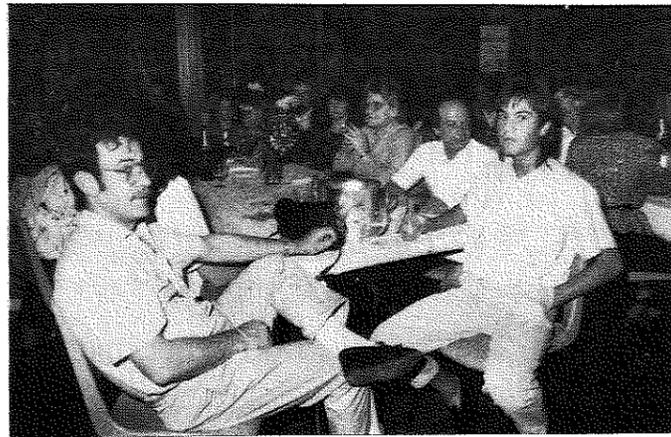


Danse indienne interprétée par Mme KAMLADEVI

J.É.T.

Bal traditionnel au bénéfice des scolaires pour les classes de découverte

M. LE GUEN, conseiller général, toujours présent dans nos manifestations



Une table de jeunes

Les petites filles n'ont pas sommeil



**Bénéfice réalisé :
9585 F.**

Exposition de peinture Valence le 1er et 2 octobre 1988

Mr le Conseiller Général,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Pour la 2ème année consécutive, notre commune a organisé cette exposition de peinture et ce grâce à M. SEMISOROFF, président des 3 M.

Il nous est facile, en France, du fait de la richesse en œuvres d'art de nos musées, de ne pas demeurer ignorants du plaisir esthétique auquel chacun a droit, s'il aime évidemment les arts.

Presque tous, nous avons à notre portée ce qu'il faut pour augmenter nos connaissances artistiques. Il ne s'agit donc plus que de perfectionner notre goût par l'habitude et la comparaison. Comprendre et apprécier ! Voilà ce dont chacun de nous doit être capable, en présence d'une œuvre d'art. Or, ces deux facultés ne s'acquièrent pas, mais elles se développent et là interviennent, de façon vraiment efficace, les Sociétés ou les Associations comme celle qui nous a conviés ici, Sociétés, Associations en assez grand nombre en notre pays et c'est heureux.

En dépit de Jean-Jacques ROUSSEAU et de TOLSTOI qui flétrissent les Beaux-Arts comme serviteurs du luxe et de la volupté, de Brunetière pour qui l'Art est un plaisir des sens, personnellement je pense qu'il est surtout créateur de beauté et que pour cela même il convient de l'aimer.

La beauté, ce n'est pas autre chose que cette émotion agréable ressentie en présence des choses que nous trouvons belles ; c'est elle qui exerce sur notre sensibilité une action vraiment bienfaisante tant est grande la relation entre le sentiment du bien et celui du beau.

La peinture nous fait goûter le charme de la campagne, de la mer et des intérieurs.

"Peindre est un Art souverain qui joint tous les prestiges et de réels aux possibilités les plus grandes d'exaltation et de transfiguration" selon Paul Eluard (anthologie des Ecrits sur l'Art).

Je remercie donc chaleureusement les membres des 3 M de leur entreprise désintéressée d'éducation artistique, et des efforts réalisés pour veiller à entretenir le sentiment toujours vivace de l'Art. Je remercie les artistes qui ont bien voulu exposer leurs œuvres aux yeux de tous, contribuant ainsi non seulement à la diffusion de l'Art et à son enseignement mais aussi au succès de cette exposition, succès dont ne peut que s'enorgueillir notre commune de Valence à laquelle nous sommes tous si profondément attachés.

Je suis moi-même passionnée d'art et pour ne rien vous cacher, si un jour j'avais le temps - ce qui n'est pas le cas actuellement - peut-être lorsque je serai à la retraite, j'aimerais faire l'école du Louvre.

Je voudrais que des expositions comme celle d'aujourd'hui soient plus fréquentes car, dans le monde où nous vivons, de plus en plus accaparés par le travail et les problèmes familiaux, nous ne consacrons pas assez de temps

aux choses de l'art et de l'esprit.

Pourtant l'histoire porte témoignage que l'activité artistique est inséparable de la vie de l'homme. Dessins naïfs, sculptures ingénues ou œuvres d'art raffinées et tourmentées, cela a toujours été nécessaire à toutes les époques et sous tous les climats.

C'est pourquoi, je veux exprimer aux artistes qui nous offrent aujourd'hui les fruits de leurs travaux et les témoignages de leurs sentiments, ma vive gratitude. Car je sais combien la création artistique demande d'efforts, de méditation, d'arrachement de soi-même. Il s'agit d'un "Don de soi". Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les artistes de vous exprimer toute ma reconnaissance pour cet instant d'intense émotion artistique, qui m'a comblée de joie.

Anne-Marie REDON-MICHAUD, Maire

Le JURY composé de 9 membres (élus et non élus) a attribué des prix à :

- 1er PRIX attribué à M. SEMISOROFF, médaille offerte par Mme Anne-Marie REDON MICHAUD, Maire.
- 2ème PRIX attribué à Mme Ann ROCHAIX, médaille offerte par M. Michel GIRAUD, président du Conseil Régional.
- 3ème PRIX attribué à Mme Colette DUBAN BINET, médaille offerte par M. SERAMY, président du Conseil Général.

puis,

- PRIX attribué à M. PRADES, médaille offerte par M. FRANÇOIS, sénateur.
- PRIX attribué à Mme MONOT, médaille offerte par M. SERAMY, sénateur.
- PRIX attribué à M. Laurent WYSOCKA, médaille offerte par M. DAILLY, sénateur.
- PRIX attribué à Mme BADER, médaille offerte par M. DAILLY, sénateur.
- PRIX attribué à M. IMBAULT, médaille offerte par M. HYEST, député.
- PRIX attribué à M. LECOQ, médaille du Canton.
- PRIX attribué à M. GARCONNET, médaille du Canton.

Madame REDON-MICHAUD remercie chaleureusement Mme Colette DUBAN BINET qui fit don à la commune d'une de ses toiles intitulée "MON VILLAGE"



88 toiles de bonne facture au 2^e salon de peinture

« En dépit de Jean-Jacques Rousseau et de Tolstoï qui flétrissent les beaux-arts comme serviteurs du luxe et de la volupté, de Brunetière pour qui l'art est un plaisir des sens, personnellement je pense qu'il est surtout créateur et que pour cela même, il convient de l'aimer.

« La beauté n'est pas autre chose que cette émotion agréable ressentie en présence des choses que nous trouvons belles ; c'est elle qui exerce sur notre sensibilité une action vraiment bienfaisante, tant est grande la relation entre le sentiment du bien et celui du beau » (...). « Je veux exprimer aux artistes qui nous offrent aujourd'hui les fruits de leurs travaux et le témoignage de leurs sentiments, ma vive gratitude. Car je sais combien la création artistique demande d'efforts, de méditation, d'arrachement de soi-même. Il s'agit d'un « don de soi ». Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les artistes de vous exprimer toute ma reconnaissance pour cet instant d'intense émotion artistique,

qui m'a comblée de joie ».

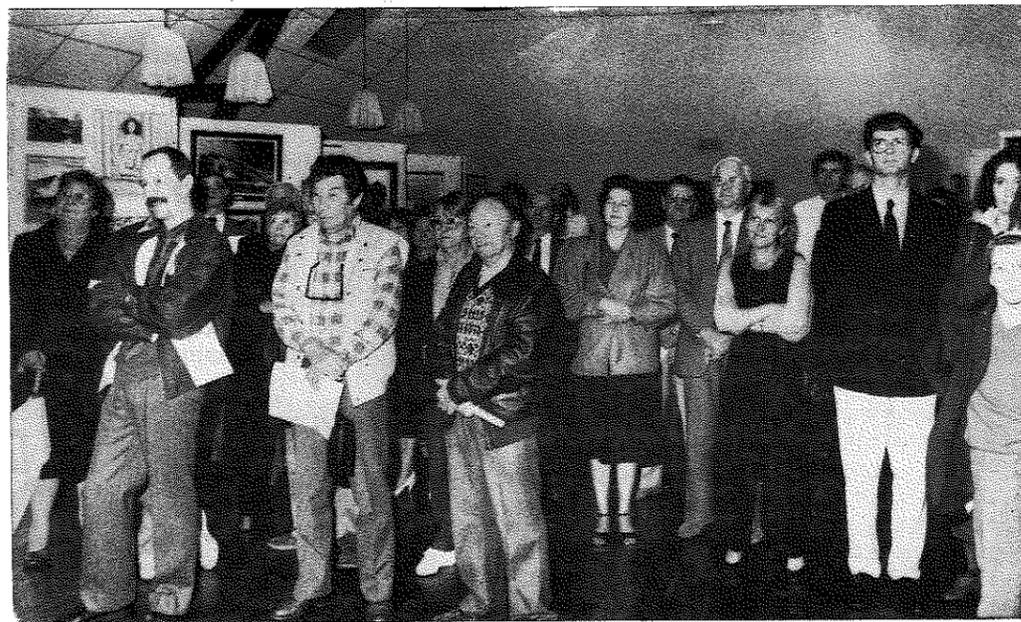
C'est en ces termes choisis que Mme Redon-Michaud, maire de Valence-en-Brie, s'est adressée aux artistes lors du vernissage du deuxième salon de peinture de Valence-en-Brie. Parmi ceux-ci, cinq habitants du village : « C'est mieux que l'an dernier où ils n'étaient que deux », devait déclarer le président, M. James Semisoroff.

Quant au maire, Mme Redon, qui accueillait M. Le Guen, conseiller général et ses collègues maires du canton, MM. Meunier et Dehon, elle a remercié les membres des 3 M de leur entreprise désintéressée d'éducation artistique et ceux qui ont bien voulu exposer. Elle a en outre exprimé son souhait de voir se réaliser d'autres salons plus fréquemment car « nous ne consacrons pas assez de temps aux choses de l'art et de l'esprit ». Suivant la lecture du palmarès de l'exposition, furent à l'honneur M. Semisoroff, Ann Rochoaix, Colette Duban, Jacques Prades, Monique Monot, Laurent Wysocka, Isabelle Bader, Christian Imbault, Emile Lecoq et Gérard Garçonnet.

Viennent ensuite : Monique Monot, Laurent Wysocka, Isabelle Bader, Christian Imbault, Emile Lecoq et Gérard Garçonnet.

VINGT-DEUX artistes peintres, rassemblés par les 3 M de Montereau, ont participé, ce dernier week-end, au deuxième Salon de peinture de Valence-en-Brie. Parmi ceux-ci, cinq habitants du village : « C'est mieux que l'an dernier où ils n'étaient que deux », devait déclarer le président, M. James Semisoroff.

Quant au maire, Mme Redon, qui accueillait M. Le Guen, conseiller général et ses collègues maires du canton, MM. Meunier et Dehon, elle a remercié les membres des 3 M de leur entreprise désintéressée d'éducation artistique et ceux qui ont bien voulu exposer. Elle a en outre exprimé son souhait de voir se réaliser d'autres salons plus fréquemment car « nous ne consacrons pas assez de temps aux choses de l'art et de l'esprit ». Suivant la lecture du palmarès de l'exposition, furent à l'honneur M. Semisoroff, Ann Rochoaix, Colette Duban, Jacques Prades, Monique Monot, Laurent Wysocka, Isabelle Bader, Christian Imbault, Emile Lecoq et Gérard Garçonnet.



Artistes, Valençois et amis attentifs pendant les discours

Social info

Le décret du 4 mars 1988 ou une réforme pragmatique des petits litiges

(Gaz. Pal. 10 mars 1988, Bull. lég. p. 184)

La masse contentieuse devant l'ensemble des juridictions françaises ne cesse de croître.

En dépit de l'intensification de l'activité des magistrats l'accroissement continu du contentieux et notamment des petits litiges se traduit par une pose dans les évolutions satisfaisantes constatées ces dernières années en ce qui concerne la durée moyenne des instances civiles.

Pour canaliser ce flux constant les moyens informatiques mis en œuvre par la Chancellerie augmentent de 10 % en 1988. Mais ces moyens pour être pleinement efficaces doivent s'accompagner d'une maîtrise du flux des petits litiges.

Tel est l'objet du décret du 4 mars 1988 pris à l'initiative de M. CHALANDON, Garde des Sceaux, pour améliorer la justice du quotidien.

Le décret du 4 mars 1988 est en effet destiné à faciliter le règlement des petits litiges, notamment de consommation, devant les Tribunaux d'instance par deux moyens.

1 - Les demandes d'un montant inférieur à 13 000 F pour-

ront être présentées au tribunal d'instance par simple déclaration, alors qu'actuellement une assignation par huissier est toujours nécessaire.

2 - Lorsqu'un professionnel n'aura pas exécuté ses obligations (bien acheté et non livré, matériel sous garantie à réparer ou à remplacer, etc.), et à condition que la valeur de la prestation à exécuter soit inférieure à 30 000 F, le juge d'instance, saisi par déclaration (donc sans huissier) pourra adresser au professionnel une injonction d'avoir à s'exécuter dans un certain délai.

Il lui indiquera en même temps une date d'audience à laquelle le professionnel et le consommateur, si l'injonction n'a pas été exécutée, pourront venir s'expliquer et faire trancher leur différend.

Cette procédure, dite d'"injonction de faire" permettra aux professionnels d'exécuter leurs obligations (ou de s'arranger avec leurs clients) en évitant une audience et une éventuelle condamnation.

En raison de la charge supplémentaire que ces nouvelles dispositions entraîneront pour les greffes, l'entrée en vigueur du décret, sur demande du Conseil d'Etat, a été reportée au 1^{er} janvier 1989.

Jean-Pierre MARCHI,

1^{er} Substitut du Procureur de la République de Paris.

Vie associative

Valence Animation Loisirs Culture
V. A. L. C.

Assemblée générale ordinaire
Le 27 mai 1988

Composition du bureau

Présidente : Christiane JACQUET
Vice-Président : Albert MASSON
Secrétaire : Paulette COUTURIER
Vice-Secrétaire : Patrick BESNAULT
Trésorière : Christiane SZUKALA
Vice-Trésorier : Daniel DAVID
Membres actifs : Suzanne BERMOND
Brigitte DAVID
Nadège LECORCHE

C. S. V. - Section Football

Président : Frédéric POULAIN
Vice-Président : Patrick BESNAULT
Secrétaire : Rudy VERSTRAETE
Vice-Secrétaire : Fabien BESNAULT
Trésorier : Daniel JACQUET
Vice-Trésorier : Dominique POULAIN

Méchoui du tennis de table



La section sportive du Club sportif de Valence a organisé un méchoui pour fêter les bons résultats de l'équipe Wysocka père et fils et Benoit-Catarino qui finissent second de leur division.

Quatre-vingts personnes dont Mme Redon, maire, et plusieurs élus, assistaient au repas.

Les déchets urbains

Que faire de vos résidus ménagers ?

I- COLLECTE D'ORDURES MENAGERES

La présente note a pour but d'informer les usagers sur les conditions dans lesquelles doit s'effectuer la collecte des ordures ménagères.

1) Sont compris dans la dénomination d'ordures ménagères :

a) Tous les résidus provenant de l'alimentation (bouteilles en plastique, boîtes de conserves, papiers, cartons) les cendres, mâchefer de chauffage central, feuilles, gazon, balayures et résidus de toutes sortes déposés aux jours de collecte dans les récipients définis ci-après, placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions de ramassage.

b) Les cartons, à condition qu'ils soient pliés et ficelés.

2) Ne sont pas compris dans la dénomination des ordures ménagères :

Les déblais, graviers, décombres et débris de travaux publics et particuliers, les boues provenant du nettoyage des réseaux d'évacuation des eaux usées, LES VERRES toutes catégories.

3) Forme des récipients :

Conteneurs normalisés, sacs en plastique de plus de 50 litres spéciaux pour ordures ménagères (à condition qu'ils soient fermés), poubelles plastiques tronconiques d'une capacité moyenne de 75 Litres.

Il est interdit d'utiliser, pour recevoir les ordures ménagères les emballages cartonnés et en ferrailles.

Les récipients doivent être disposés soigneusement au bord de la route, bien en vue du personnel de ramassage.

Début de collecte 5 H/5 H 30

**LE DEPOT SUR LA VOIE PUBLIQUE EST INTERDIT
LE SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES**

N.B. : les verres sont interdits dans les ordures ménagères.

Nos joies - Nos peines

Naissances

- Le 5 août 1988 : Stéphanie BOULET
- Le 21 août 1988 : Pierre-Adrien MARCISSET

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur aux bébés.

Mariage

- Le 18 juin 1988 :
Manoëlla CAILLAULT et Frédéric POULAIN

Tous nos vœux de bonheur à Frédéric et Manoëlla

Décès

- Le 12 juillet 1988 : M. Jean RIGAULT

Toutes nos condoléances à sa famille.

Mariage Frédéric POULAIN - Manoëlla CAILLAULT



*Toute l'équipe de Foot du CSV
était présente à la sortie de l'église*

Une haie d'honneur avec des ballons pour Frédéric

UN PEU DE PUB

Pour que vive le Valençois

"SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Église Valence en Brie
TÉL.: 431-83-62

**ROULEZ...
Le service est assuré.**

EXEMPLE: **779** F.T.T.C.

par semestre pour une
205 GR 4 cv. en Tous Risques

ASSURANCE AUTO SÉLECTION:
le tarif des meilleures MARQUES, les services de l'agent G.A.M.F. en plus!

Cotisation au 1^{er} Avril 87 pour
un salarié, un artisan ou un fonctionnaire,
bonus 50% zone 3 - Tarif réservé aux conducteurs
satisfaisant aux conditions d'acceptation du contrat sélection.

Jean-François SAVIER AGENT G.A.M.F.
3, rue de la Poterne - 77130 MONTEREAU
Tél. : 64.32.07.04



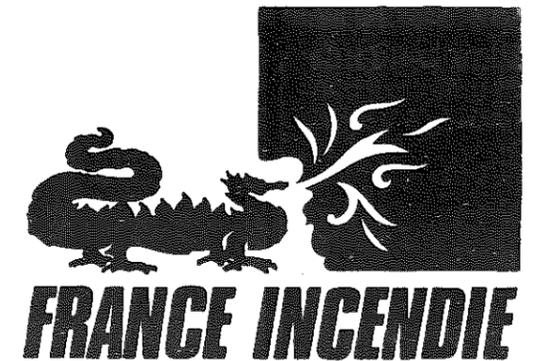
travaux publics et particuliers
transports

entreprise

A. VECCHIETTI
et Cie

- TERRASSEMENT
- DÉMOLITIONS
- ASSAINISSEMENT (branchements égouts)
- VOIRIE (cours, allées)
- VIABILITÉ, V.R.D., LOTISSEMENTS
- LOCATION DE MATÉRIEL

☎ 60.68.11.32
90, av. du Général-Patton, 77000 MELUN

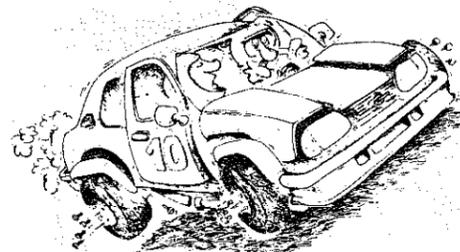


**TOUT LE MATÉRIEL INCENDIE
EXTINCTEURS - INSTALLATIONS FIXES**

34, Rue Gay Lussac - Zone Industrielle
94432 CHENNEVIÈRES cedex
Tél. (1) 45.94.54.54 - Télex 231 643 Francin

Usine : OUCQUES [Loir et Cher] - Constructeur homologué n° 47

GARAGE DE VALENCE EN BRIE



REPARATIONS - VENTES
TOUTES MARQUES
CARROSSERIE - LAVAGE
OUTILLAGE DE JARDIN
MOTOCULTEUR
TRONÇONNEUSE

WILLIAM ARRIVAUT

6, rue O. - Rousseau - 77830 VALENCE EN BRIE - ☎ 64.31.83.80

R. M. 340 488 071

TOUT POUR LA PÊCHE
NATURALISATION
AQUARIOPHILIE



Michel PIOUS

6, rue Danielle Casanova
77130 MONTEREAU

Tél. : 432.08.77

R. C. 75 A 196

M.A.N.



CAMIONS & BUS

S.M.V.I.

Concessionnaire
MAN-VOLKSWAGEN
6, Route de Montereau
77000 MELUN

☎ 437. 39.14

PLOMBERIE - COUVERTURE - ZINGUERIE
CHAUFFAGE - RAMONAGE - SANITAIRE

VARY

Installations Chauffage : 13 Grande Rue ST MAURICE
Tout GAZ - FUEL : 77130 MONTEREAU
Téléphone : 64 32 81 56

Dépannage-Révision de toutes marques de chaudières

SIRET 318 348 018 00025

R. M. 772

les Sables De Brévannes

Rue ALBERT GARRY
94450 LIMEIL BREVANNES
Tél. 45.69.42.86

**plein
ciel**

DES PAPIERS PLEINS D'IDÉES

Librairie - Papeterie

ETS CHAMBON S.A.

au capital de 250.000 F

8, rue du Docteur-Arthur-Petit
77130 MONTEREAU

Tél. : 64.32.08.27

Grand Cru d'Ecosse



Sachez apprécier et consommer avec modération.

Distribué par **PERRIER-JONËT/ BARTON & GUESTIER** Distribution,
Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.